

Urbanistes des Territoires

Association des Professionnels de l'Urbanisme des Collectivités et Territoires

L'aménagement entre cohérence, décentralisation et proximité :

(Intervention de Bernard LENSEL, le 2 décembre 2003)

Nous avons fait un bilan de 30 années d'action dans le domaine en France, à l'occasion de la parution des lois sur l'Aménagement du Territoire (dite Loi Voynet), sur l'intercommunalité (dite Loi Chevènement) et de la loi Solidarité et renouvellement urbains.

- Nous devons constater notamment que la maîtrise de l'étalement urbain est pour le moins très imparfaite en France ; ceci apparaît clairement si on effectue une comparaison avec les autres pays d'Europe occidentale.
- Une accentuation des inégalités au sein des agglomérations est également à noter ; les quartiers laissés pour compte correspondent à une partie de la périphérie urbaine ; ce phénomène est donc en partie lié au premier.
- Toujours dans la même mouvance, les contraintes et les déséquilibres en matière de déplacements se manifestent de plus en plus clairement ; le trajet domicile-travail ou plus généralement domicile-activités se révèle souvent fastidieux, du fait de l'éloignement des sites et de la prédominance, en métropoles régionales surtout, du mode de déplacement en voiture individuelle.
- Un dernier point est à signaler : il s'agit du contraste qui s'amplifie entre l'urbain et le rural ; l'aménagement du territoire ne semble pas réellement pouvoir ou vouloir (?) contrôler ce phénomène en France.

Devant ces constats où le développement quantitatif prime sur le qualitatif et où l'améliorable a manifestement sa place, comment utiliser les notions actuellement souvent évoquées de proximité, de décentralisation (poursuivie) et de cohérence des démarches ?

De nouveaux textes législatifs sont promulgués sur ces notions émergentes de proximité, de décentralisation et de cohérence et nous pourrions nous en féliciter. Cela prouve en tous les cas une prise de conscience collective sur nos dysfonctionnements urbains " hexagonaux ".

Les orientations annoncées peuvent être les bonnes :

- La proximité correspond à une écoute directe de la population qui est manifestement nécessaire pour mieux prendre en compte ses problèmes latents. On peut juste être surpris que l'on découvre ce concept seulement maintenant !
- La décentralisation n'est qu'une mise aux normes par rapport aux structures des pays qui nous entourent ; nous pouvons facilement citer l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie, sans s'appesantir sur l'exemple caractéristique voire atypique de la Confédération Helvétique .
- La cohérence paraît importante pour ne pas traiter les problématiques urbaines en ordre dispersé ; mais cela ne peut-il pas aussi s'appeler du bon sens et une certaine prudence vis à vis des effets de mode ?

Il ne s'agit pas de porter une critique sur les lois récentes et à venir, mais si elles sont les bienvenues, elles ne suffiront pas.

Elles ne peuvent pas suffire si elle ne sont pas accompagnées ou même relayées par des actions pragmatiques et positives, par une expression concrète des savoir-faire professionnels.

L'expression des compétences professionnelles, de l'écoute directe, d'une réelle subsidiarité, d'une volonté de concerter sont des passages obligés pour aboutir à une véritable qualité humaine et urbaine, à un concept plus abouti de la " polis " grecque, où chaque citoyen a sa place dans la cité.

La mise en valeur et la reconnaissance des pratiques, des modes d'exercices et de la qualification des professionnels de l'urbanisme paraît comme un complément nécessaire aux lois actuellement parues et à paraître.